



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Jeudi 01 Février 2024**

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
Fixation des Durées d'amortissement  
Délibération n°35/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux .....	24 Janvier 2024
Date d'affichage .....	24 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé .....	44
Nombre de Délégués en exercice .....	44
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance .....	28
Nombre de Procurations.....	08

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle du Conseil de la Mairie de Soulevre en Bocage sise 2 place de la Mairie – Le Bény Bocage 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

**Etaient absents excusés** : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GUETTIER Mickaël, LETELLIER Nadine, MARTIN Eric, SILLERE Michel.

**Etaient absents** : Monsieur BENOIST Bernard, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, LELARGE Michel.

**Procurations** : de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël ; de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric ; de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis ;

de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur CHESNEL Fernand ; de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur MALOISEL Gilles ; de Monsieur GALLIER Pierre-Henri à Monsieur VELANY Guy ; de Madame LETELLIER Nadine à Madame MAINCENT Lyliane et de Monsieur MARTIN Eric à Monsieur LAFOSSE Jean-Marc.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur LECHERBONNIER Alain a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de définir les durées d'amortissement des ouvrages à appliquer conformément aux instructions budgétaires relatives aux budgets M49.

Il propose aux délégués syndicaux des durées selon chaque type d'acquisitions.

Après délibération à l'**unanimité des présents**, les délégués syndicaux :

- Fixent les durées d'amortissement par catégorie de biens indiquées dans les tableaux ci-dessous :

**Immobilisations incorporelles :**

2031	Frais d'études	5 ans
2051	Concessions et droits assimilés : Logiciels	2 ans

**Immobilisations corporelles :**

2154	Matériel industriel	15 ans
2155	Outillage industriel	5 ans
2181	Installations liées aux bâtiments	10 ans
2182	Matériel de transport : Véhicules légers	5 ans
2182	Matériel de transport : Camions et véhicules industriels	10 ans
2183	Matériel de bureau, matériel informatique et électronique	3 ans
2184	Mobilier	5 ans

L'amortissement s'effectuera linéairement.

- Décident d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire pour tous les biens acquis à partir de 2024.
- Fixent à 1000 € (mille euros) le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortiront à 100 %, c'est-à-dire l'année comptable suivant l'année d'acquisition.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**Le PRESIDENT**  
**du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,**  
**Francis HERMON**

Certifiée exécutoire après transmission à  
La Sous-préfecture de Vire et publication  
Le



*Hermon*

